

Identification du territoire et de la structure

Le syndicat mixte Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB), créé en 2000, a pour vocation la reprise et la prolongation de l'action conduite par l'association "Parc Régional Marin de la Côte Bleue" depuis sa création en 1982. Le PMCB intervient sur l'ensemble du littoral de la Côte Bleue et sur le milieu marin adjacent jusqu'à 6 milles au large. La création de cette structure repose sur une initiative des collectivités locales, s'appuyant sur la pêche, pour protéger la ressource piscicole et les pêcheurs partenaires. L'idée première : avoir le pendant côté mer d'un Parc naturel régional (PNR) et créer un nouvel établissement juridique. Dans les années 80, contexte de mise en place des régions et des premières lois de décentralisation, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers son Agence régionale de l'environnement, propose aux élus locaux, en partenariat avec le conseil général des Bouches-du-Rhône, de créer une nouvelle structure juridique à travers ce PNR marin sur la Côte Bleue. Toutes les communes de la prud'homie de Marseille adhèrent au projet, à savoir Carry-le-rouet, Sausset-les-pins, Ensues-la-Redonne et le Rove. S'ensuit, dans un premier temps, la création de l'association "Parc Marin de Carry-le-Rouet" en 1981, puis de l'association "Parc Régional Marin de la Côte Bleue" en 1983, rejoint en 1993 par la commune de Martigues et sa prud'homie pour aboutir en 2000 à la création du syndicat mixte. Les objectifs de ce dernier sont :

- La gestion, la protection et la revalorisation des milieux naturels marins et littoraux.
- La contribution au développement économique et social des activités liées à la mer, et en particulier de la pêche professionnelle artisanale.
- L'accueil, l'information, et l'éducation du public.
- La réalisation d'actions expérimentales et la contribution à des programmes de recherche scientifique.



Problématique

Dans les années 80 le secteur de la Côte Bleue fait face à différentes problématiques. Sans compter les nombreux rejets en mer qui ont lieu à cette époque (une seule station d'épuration alors active) et qui impactent grandement l'état sanitaire des eaux côtières. Le secteur fait face au non respect presque quotidien de l'interdiction de la pêche aux arts trainants dans la bande côtière des 3 milles nautiques. Cette activité illégale impacte grandement les ressources halieutiques du secteur et concurrence les petits pêcheurs qui voient leurs effectifs baisser.

Démarche

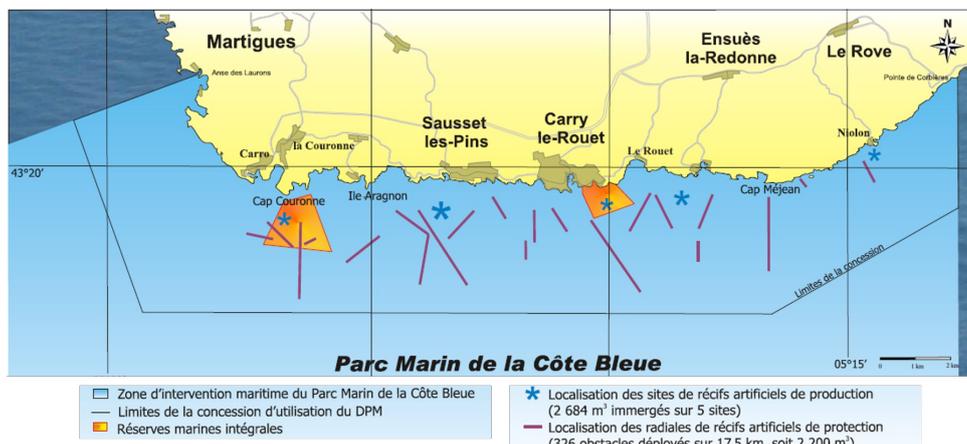
Afin de lutter contre le chalutage illégale, l'association du "Parc Marin de Carry-le-Rouet", qui regroupe la municipalité de Carry-le-Rouet et les usagers de la mer, impulse en 1982 la création d'une réserve marine sous la forme d'une concession de cultures marines d'une durée de 3 ans et réglementée par arrêté de cantonnement interdisant ainsi la pêche. De plus des tests d'immersion de récifs artificiels sont menés.

Sont concernés

- La pêche professionnelle.
- L'environnement.

Chiffres clés

- Budget de fonctionnement : 430 000 € (3/4 = salaires).
- 3 saisonniers d'avril à septembre.
- 3 bateaux.
- Bouée en mer : 3500 € l'unité.



Carte du Parc marin de la côte bleue et localisation des 2 réserves marines intégrales ainsi que des récifs artificiels de production et de protection

Par la suite, de 1985 à 1989 l'association "Parc Régional Marin de la Côte Bleue" immerge trois récifs artificiels de production devant une partie de la bande côtière comprise entre Niolon et Sausset-les-Pins, suivi de 1986 à 1990, par l'installation de modules de protection du milieu pour faire obstacle aux arts traînants illégaux tout en évitant l'accrochage des arts

dormants des petits pêcheurs. En 1993, l'intégration de Martigues à l'association permet l'extension du périmètre du parc marin. Cette extension nécessite l'aval de la prud'homie de la commune de Martigues. L'État, via les Affaires maritimes, soutient ce projet puisqu'il fait l'objet d'une mise en demeure par France télécom suite à la dégradation de câbles sous-marins de communication par des chalutiers.

Retours d'expérience

De la part de la structure

Le Syndicat met en avant le bilan positif des actions menées, notamment la diminution du chalutage illégal dans l'aire du PMCB. Par ailleurs, il met en avant que l'efficacité de la gestion du parc repose sur une volonté politique affirmée et forte, tout comme sur la présence sur le site des agents de terrains.

De la part des collaborateurs

Les pêcheurs sont particulièrement actifs dans la gestion du parc. Ils ont demandé la fin des échéances des concessions qui a mené, en 2014, à la reconduction pour une durée indéterminée par arrêtés ministériel et préfectoral des deux réserves marines.

La méthodologie est-elle exportable/répliquable ?

Cette méthodologie permet de démontrer les liens qui peuvent exister entre une aire marine protégée et la pêche. Par ailleurs, il s'agit d'une AMP fonctionnant avec peu de moyens. Ces différents points intéressent de nombreuses délégations françaises (exp : les pêcheurs d'Agde pour le cantonnement de pêche) et étrangères (Maghreb, Slovénie) qui visitent le site afin d'exporter la méthode utilisée.

Gouvernance locale

Le syndicat mixte regroupe le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, le Comité régional des Pêches, les Prud'homies de Pêche de Marseille et de Martigues ainsi que les cinq communes de la Côte Bleue (Carry-le-Rouet, Ensues-la-redonne, Martigues, Sausset les Pins et Le Rove). Chaque année, la présidence du Comité Syndical change et chaque commune est représentée en alternance. Depuis 36 ans, les collectivités ont toujours participé à cette modalité et cela témoigne de leur très forte implication. Elles sont intervenues auprès du préfet et des services de l'État lorsque le syndicat a failli être intégré à la métropole Aix-Marseille-Provence en 2016 pour garder cette structuration qui assure sa force et sa pérennité.

PAROLE D'ACTEUR

« Le Parc marin est porté par des élus locaux extrêmement impliqués dans sa gestion. Ils ont en effet une forte volonté indéfectible pour protéger le territoire de la côte bleue ainsi que son identité (image d'un littoral préservé, pêche artisanale). Pour cela, les maires participent activement aux comités syndicaux.

Le parc est une petite structure à taille humaine, avec un personnel très mobilisé. Celui-ci est très crédible et force de proposition auprès des services de l'État (DDTM, Préfecture maritime) et aussi reconnu par la communauté scientifique et internationale (classement à la liste verte de l'UICN en 2018, site Natura 2000 et ASPIM).

Par ailleurs, le parc est attaché aux liaisons avec les pêcheurs qui sont indissociables de l'activité du parc, notamment sur la prévention du chalutage illégal. »

Mary-Christine Bertrand

Présidente du Syndicat mixte en 2019

Référence / contact

syndicatmixte@parcmarincotebleue.fr
tél : 04 42 45 45 07